

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-22

Objet : Candidature au dispositif "Bibliothèque numérique de référence 2".

Rapporteur: M. le Maire

Le projet de la Bibliothèque Numérique de Référence du Sillon lorrain lancé en 2013 a permis de positionner les bibliothèques au cœur des enjeux numériques. Il s'agit de prendre en compte ces nouveaux usages par une offre de services au sein d'espaces réaménagés et une mise en œuvre de programmes d'éducation, de formation ou de sensibilisation aux outils numériques.

En 2016, les publics jeunes et seniors, furent nombreux à participer aux actions et médiations numériques des bibliothèques messines. Ainsi plus de 14 600 connexions internet ont été enregistrées et plus de 900 personnes ont participé, soit aux opérations individualisées ou de groupe, soit aux actions vidéo-ludiques et de création numérique. Les trois sites web qui composent la BNR seront mis en œuvre au début de l'année 2018 avec des contenus web variés : presse contemporaine et livres numériques, patrimoine écrit et graphique, et presse ancienne.

Au terme de quatre ans d'investissements des collectivités avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication et fort des premiers signes encourageants, le Sillon lorrain souhaite poursuivre et amplifier cette dynamique culturelle en se saisissant de l'opportunité des financements de l'Etat. Il est donc proposé de déposer, par l'intermédiaire du pôle métropolitain du Sillon lorrain, une nouvelle candidature à un projet de BNR, pour la période 2017-2020.

Dans la perspective d'un projet d'établissement renouvelé et approuvé fin 2017, la Ville de Metz souhaite d'ores et déjà positionner le réseau des BMM comme acteur essentiel des projets d'éducation, de formation et de sensibilisation aux enjeux numériques. De même, elle souhaite valoriser les ressources patrimoniales exceptionnelles de la Médiathèque Verlaine à destination du grand public, des établissements scolaires et des publics scientifiques grâce à une requalification des espaces de la Médiathèque Verlaine et la création d'espaces collaboratifs de médiation et de création numériques dans les différents sites du réseau.

Il est proposé un projet autour de trois axes :

Un premier axe entend développer l'inclusion et réduire les fractures culturelles et sociales. Un deuxième volet doit accompagner les citoyens créateurs en proposant des espaces innovants autour de l'image, de la poésie et de la musique au sein du réseau des BMM. L'essaimage de bornes interactives dans les sites publics de la ville et les établissements scolaires intensifiera la littératie numérique. Enfin, le troisième aspect valorisera les identités plurielles du patrimoine local et régional, socle d'une identité collective qui encourage le développement du sens critique et de l'esprit citoyen. Celle-ci s'appuiera sur un plan de numérisation partagée des fonds remarquables avec les bibliothèques du Sillon lorrain et les acteurs locaux. L'accent sera mis également sur un programme d'action culturelle jeunesse en lien avec divers fonds dédiés et spécifiques.

Le Sillon lorrain engagera une démarche de candidature auprès de l'État à l'été 2017 autour de ce projet. Le volet messin du projet pourrait être mis en œuvre à partir de 2018 jusqu'en 2020. Aussi, il est proposé de valider l'engagement de la Ville de Metz dans cette démarche.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2013 en faveur de l'intégration des Bibliothèques Médiathèques de Metz dans la Bibliothèque numérique du Sillon Lorrain,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches, en lien avec le Sillon Lorrain, auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour constituer le dossier de candidature au dispositif « Bibliothèque numérique de référence ».

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques

Commissions : Commission des Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

